

**délibération D\_2023\_9\_2**

**OBJET : Enquête publique : extension et remise en état de la carrière CDMR d'Aussac-Vadalle**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'enquête publique pour le projet de renouvellement et d'extension de la carrière CDMR d'Aussac-Vadalle, un avis sur le projet doit être donné

Vu la délibération D\_2022\_1\_1 prise par le Conseil Municipal en date du 18 janvier 2022 portant sur la présentation des projets d'extension et de remise en état de la carrière CDMR d'Aussac-Vadalle.

Vu la prise de connaissance par les membres du Conseil Municipal de la note explicative du projet intitulé "Projets d'extension et de remise en état de la carrière CDMR d'Aussac-Vadalle" ;

Vu le dossier soumis à enquête publique du 17.10.2023 au 16.11.2023 portant sur la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société CDMR pour un projet de renouvellement et d'extension de carrière sur le territoire des communes d'Aussac-Vadalle et de Nanclars ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de donner leurs avis.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur projet de renouvellement et d'extension de la carrière ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.